



Association des Saint Léger de France et d'Ailleurs  
Mairie Le Landreau - 49 280 Saint Léger sous Cholet  
assostleger@orange.fr

## bulletin de liaison - février 2018

### **réunion de bureau samedi 10 et dimanche 11 février 2018 à Saint-Léger de Saint-Mandé-sur-Brédoire (Charente Maritime)**

Les membres du Bureau se sont réunis les 10 et 11 février 2018 à la salle associative de la Commune de St Mandé sur Brédoire.

Etaient présents : Christophe RIPOCHE (St Léger sous Cholet), Alain ROBERT et Guy MALBRAND (St Léger de Montbrillais), Didier HALLAIS (Vérificateur aux comptes et Correspondant des adhérents individuels), ainsi que les nouvelles « recrues » validées par l'Assemblée générale 2017, suite au sondage sur la création des Commissions, à savoir Nathalie CHAUVEAU (St Léger le Petit), Joëlle FRADIN (St Léger près Pons) et Valérie RENAULT (St Léger de Montbrun).

Etaient excusés ou absents : Raphaël BOUCHOT, Edmond LELIEVRE.

Après l'accueil d'Annie PEROCHON, Maire de St Mandé et de Roland MICHEAU, correspondant local de St Léger (lieu-dit de St Mandé), les différents points de l'ordre du jour ont été discutés.



**l'accueil du samedi - de gauche à droite : Thierry et Joëlle Fradin / Alain Robert / Annie Pérochon**

En début de réunion, les membres du Bureau ont rendu hommage aux personnes qui nous ont quittés depuis notre dernière AG, notamment Monique MONXIFROT (St Léger des Prés) et Alain BERTONCINI (St Léger du Bourg-Denis).

# Point sur l'organisation administrative de l'Association Nationale

## I - CONSEIL d'ADMINISTRATION

### A – ACTUELLEMENT

- Le Conseil d'Administration est composé
  - ✓ d'un Bureau de 6 membres :  
Président : Alain Robert / Vice-Président : Edmond Lelièvre  
Secrétaire et Secrétaire adjoint : Jean-Paul Olivares et Raphaël Bouchot  
Trésorier et Trésorier adjoint : Guy Malbrand et Jérôme Garçon
  - ✓ des Coordinateurs de chaque région (7 actuellement, car 2 sont déjà dans le Bureau)
  - ✓ du Coordinateur des adhérents personnels et Vérificateur aux comptes : Didier Hallais

### B – ECHANGES

- Il est décidé que les membres du Bureau actuel, présents à cette réunion, doivent prendre contact avec les absents pour savoir qui se représente ou pas ; selon les réponses de chacun, il faudra peut-être contacter d'éventuels candidats pour les postes vacants.
- Suite à l'AG 2017 en Suisse, la proposition de création de Commissions a été validée ; des échanges de ce jour, il ressort qu'il ne faut pas multiplier les Commissions. Au lieu des 6 commissions prévues, 3 seront mises en place : Commission « Tombola » - Commission « Internet & Réseaux sociaux » - Commission « Développement & Projets ».
- Un échange a lieu sur le rôle des coordinateurs au sein du Conseil d'administration. Il est décidé de ne plus les inclure dans le Conseil d'administration ; les coordinateurs resteront responsables de leur région pour assurer le lien avec l'Association nationale. Ils seront désormais dénommés RÉFÉRENTS.

### C – PROPOSITION POUR L'AG 2018

- Le nouveau Conseil d'Administration sera composé de 9 membres élus minimum, dont
  - Un(e) Président(e) et un(e) vice-président(e)
  - Un(e) Secrétaire et Secrétaire adjoint(e)
  - Un(e) Trésorier (ère) et Trésorier (ère) adjoint (e)
  - Un Responsable Commission « Tombola »
  - Un responsable Commission « Internet & Réseaux sociaux »
  - Un responsable Commission « Développement & Projets »
- Ce nouveau Conseil d'Administration sera élu lors de l'Assemblée générale 2018 à St Léger sous Brienne et renouvelé chaque année par tiers, conformément aux statuts de l'Association.
- Ce nouveau Conseil se réunira au minimum deux fois par an :
  - à l'issue de l'Assemblée générale (le même jour)
  - à l'automne (novembre)
- Une présentation PowerPoint sera réalisée pour l'AG (Joëlle)

## II – REGLEMENT INTERIEUR

Suite à la réorganisation du Conseil d'Administration, une modification du règlement intérieur, réalisée ce jour par les membres du Bureau présents, sera proposée pour validation à l'Assemblée générale 2018 à St Léger sous Brienne (voir en annexe).

## III – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OFFICIELS

Pour mise en conformité par rapport à la loi 1901, un cahier numéroté va être ouvert afin d'y mentionner toutes les modifications intervenues depuis la création de l'association, ainsi qu'un registre des procès-verbaux des Assemblées générales et des réunions de Conseil d'Administration (Joëlle doit s'en charger).

## Assemblée Générale à St Léger sous Brienne (Aube)

Les documents d'inscription ont été adressés par mail à tous les responsables locaux et aux adhérents individuels, et par courrier à ceux qui n'ont pas d'adresses mail. Le retour des documents doit être fait pour le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Pour la bonne organisation des prochains Rassemblements ou Assemblées générales, les membres du Bureau demandent **aux organisateurs d'être vigilants** :

- **pour le choix des visites** : rester dans des visites locales sans trop de temps de trajet ; il est nécessaire d'accorder plus de temps à la découverte qu'au transport par car qui souvent fait augmenter le prix de la sortie.
- **pour les repas**, également en restant raisonnable par rapport aux prix

Il est également demandé qu'à la réunion du Conseil d'administration de l'automne de l'année N (novembre), les organisateurs de la manifestation de l'année N+1 fournissent le budget prévisionnel et une maquette de la fiche d'inscription pour validation par les membres du Conseil.

Il est également précisé que la liste des participants doit être adressée au Trésorier de l'Association Nationale



## Vie de l'Association

- ❖ **Bonne nouvelle : la naissance d'une 22<sup>e</sup> Association des Amis de Léo** :  
« Les Amis de Léo de Saint-Léger de Montbrun » en Deux-Sèvres créée le 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- ❖ **Organisation d'un Tournoi de Football le 16 juin 2018** par « Les Amis de Léo des Vignes » (Saint-Léger de Montbrillais : Suite à la diffusion de la note concernant cette manifestation, quatre

associations se sont préinscrites (St Léger de Montbrillais, St Léger sous Cholet, St Léger de Montbrun et St Léger des Prés). Il est rappelé que ce tournoi est ouvert aux licenciés et aux non licenciés. Un rappel de cette manifestation sera fait lors de l'Assemblée générale 2018. Il est précisé que le repas du soir sera aussi ouvert aux « St Léger supporters » ne participant pas au tournoi.

- ❖ Un rappel est fait également concernant la **participation à un chant choral** qui trouvera son point d'orgue au printemps 2019. Les membres du Bureau n'ont pas de retour de la Commune de Mansle (Charente), organisatrice de cet évènement.
- ❖ **Une nouvelle liste des correspondants locaux**, mise à jour, est annexée au présent compte rendu.
- ❖ Site Internet et page Facebook : Christophe fait part d'une réponse positive des étudiants de BTS du lycée Sainte-Marie de Cholet pour procéder au relooking de notre site internet <http://www.stleger.info> (220 000 visiteurs). Notre page Facebook regroupe de son côté désormais plus de 1 400 « amis » <https://www.facebook.com/profile.php?id=100013140371630>

## Point financier

- ❖ Guy notre Trésorier donne un **point financier au 31/12/2017** :
  - Dépenses 50 715 €
  - Recettes 53 725 €
  - ce qui donne un excédent 2017 de 3 000 € (année du Rassemblement)
  - Il précise que le montant des placements se situe aux environs de 28 000 €.
- ❖ **Cotisations des collectivités** : il est noté que certaines communes ne cotisent plus depuis plusieurs années et qu'en 2017 certaines n'ont pas réglé leur cotisation. Un rappel sera fait. Il est précisé que l'appel des cotisations 2018 sera adressé en février ou mars.
- ❖ **Cotisations des adhérents personnels** : il sera également procédé à une mise à jour de la liste des adhérents personnels.

## Aide de 10 €

- ❖ Guy, notre Trésorier, fait part du problème de gestion de cette aide de 10€, très compliquée et très lourde à gérer. Il précise en outre qu'à ce rythme les ressources de l'association vont fondre très vite.
- ❖ Après divers échanges et maintes réflexions sur les modalités de cette aide de 10 €, les membres présents décident les propositions suivantes :
  - Proposition d'augmentation du prix du billet de tombola de 1,50 € à 2 €, soit 20 € le carnet.
  - Reversement de 10 € par carnet vendu + le cadeau (écharpe, casquette, T-shirt...) à tous les St Léger (Association déclarée ou pas) ayant des participants au Rassemblement et idem pour les individuels participant au Rassemblement.
  - Pour les St Léger (Association déclarée ou pas) ne participant pas au Rassemblement et les individuels non participant au Rassemblement, PAS DE RETROCESSION ; seulement le cadeau (écharpe, casquette, T-shirt...) par carnet vendu, comme cela se fait toujours.
  - Pour le St Léger organisateur, reversement de 10 € par carnet vendu par les bénévoles de ce St Léger.

## Investissements (fanions)

- ❖ **Fanions pour les manifestations** : Toujours en attente du devis du fournisseur ; contact a été repris récemment. Pour rappel, il s'agit de banderoles de 10 m composées des drapeaux de nos 3 pays + un drapeau à l'effigie de Léo. Celles-ci rejoindraient le Léo gonflable dans la valise matériel.
- ❖ **Tombola** : Pas d'investissement prévu cette année, ce qui permettra de liquider nos stocks.

## La Rose Saint-Léger

- ❖ Lors de l'AG 2017 en Suisse, l'idée de créer « une rose » portant le nom de St Léger a été émise. Un contact a été pris avec un professionnel de l'Isère, de façon à connaître les démarches pour la création assortie d'un brevet, la culture et la vente de ce produit.
- ❖ L'investissement se monterait à 5 000 € avec un retour sur investissement à compter de 1 000 rosiers vendus.
- ❖ Le prix de vente est évalué entre 10 et 12 € le rosier.
- ❖ Après présentation des différents produits et avec l'avis d'un professionnel, les membres du Bureau ont choisi un rosier buisson avec un feuillage vert foncé, couleur rose orangée avec des pétales dentelés, rosier résistant aux maladies : voir ci-contre.
- ❖ Avant de s'engager fermement dans ce projet, un sondage sera réalisé auprès des Communes « St Léger », des Associations des Amis de Léo et des adhérents individuels, afin de recueillir leur avis sur l'achat de ces rosiers. Celui-ci devra être réalisé avant l'Assemblée générale de mai 2018, pour validation définitive de ce projet. Il doit être adressé indépendamment du présent compte rendu, avec une date butoir de retour fin avril 2018.



## Intervention de St Léger de la Martinière, organisateur du Rassemblement 2019

Le dimanche, les membres du Bureau ont reçu une délégation du Comité de Pilotage du Rassemblement 2019, qui se déroulera à St Léger de la Martinière en Deux-Sèvres. Les membres de la délégation (Maire, Conseillers Municipaux et Membres de l'Association des Amis de Léo) ont présenté sous forme de diaporama la préparation du Rassemblement des 8 - 9 -10 juin 2019, pour lequel un très gros travail a déjà été réalisé.

- Lieu : Gymnase du Pinier sur la Commune de Melle, gymnase situé à 300 m de St Léger de la Martinière ; le gymnase est prêté gratuitement par Melle et peut contenir 900 personnes.
- Organisation : Mise en place d'un Comité de Pilotage et création de diverses Commissions (Secrétariat, Hébergement, Excursions/Animations, Sponsoring/finances, Restauration, Sécurité, Accueil, Caisse centrale, Matériel/buvette).
- Programme :
  - ✓ Samedi après-midi le Marais Poitevin (situé à 1h de trajet) ou St Maixent l'école (située à 20 min).
  - ✓ Le dimanche matin, innovation des Organisateurs : pas d'Assemblée générale ! Tout le monde pourra ainsi participer aux randonnées pédestres sur les sentiers de la découverte de la Commune de Melle, Visite de l'église St Hilaire et des Remparts de Melle.
  - ✓ Le dimanche après-midi, Fête patrimoniale ouverte au public sur le thème « la vie au temps des romains » (après-midi festive, conviviale, populaire, intergénérationnelle) et Marché fermier avec vente de produits locaux.

- Stands des Saint-Léger présents au Rassemblement : Présentation et dégustation le samedi soir au retour des excursions et le dimanche matin (avant le repas de midi) au retour de la sortie découverte
- Assemblée générale : Le Comité de pilotage nous propose de tenir notre réunion en fin d'après-midi, le dimanche. Après échanges, il est décidé que la réunion se déroulera le dimanche de 16h30 à 19h30 et sera suivie (conformément à notre décision de la veille) d'une réunion du Conseil d'Administration de 19h30 à 20h pour l'élection des membres du Bureau et des Responsables de Commissions.
- Finances : Une ébauche du budget prévisionnel du Rassemblement est présentée.

Un débat s'ouvre après cette présentation et trois points importants sont abordés :

- **L'aide de 10 €**, soit une recette escomptée pour St Léger de la Martinière à hauteur de 6 500 €. Les membres du Bureau font part à la délégation des échanges de la veille concernant cette aide. L'aide de 10 € n'est pas une aide pour le St Léger organisateur, mais une aide pour chaque participant au Rassemblement. Le montant global ne doit pas être inclus dans leur budget prévisionnel, puisqu'il ne sera pas reversé aux organisateurs, mais directement aux Associations locales des St Léger ayant des participants aux Rassemblements. Il est toutefois rappelé aux organisateurs qu'en cas de déficit - cela ne s'est jamais produit - l'Association nationale apportera son aide financière, comme cela a toujours été dit par le passé.
- **La recherche de fonds supplémentaires** : Afin de pouvoir prétendre à des dons d'entreprises, il est demandé de se renseigner pour savoir si l'Association Nationale peut rentrer dans le cadre du Mécénat (Nathalie doit s'en charger).
- **La SACEM** : Compte tenu du montant demandé par cet organisme, il est précisé qu'il est possible de signer des conventions ou protocole avec la SACEM, afin de pouvoir bénéficier de réductions (Joëlle doit s'en charger).
- **L'assurance** : Afin d'éviter les doublons de frais, il sera demandé à l'assurance de l'Association Nationale si celle-ci couvre l'organisation des Rassemblements. (Guy doit s'en charger).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

PS : Bien qu'ayant appris la triste nouvelle postérieurement à la réunion mais avant la rédaction du compte rendu, les membres du Bureau vous font part du décès d'Edouard David, ancien maire de Saint-Léger (Alpes Maritimes) et pilier de notre association.





## FÉVRIER 2018 - PROPOSITION DE NOUVEAU RÈGLEMENT INTERIEUR

**ARTICLE I** - L'adhésion des St Léger (article V des statuts) fait bénéficier les habitants des avantages que peut proposer l'Association des St Léger de France et d'Ailleurs dans le domaine des activités qu'elle développe.

**ARTICLE II** - La cotisation annuelle (article VI des statuts) est fixée à 5 centimes d'euro par habitant avec un minimum de 25 euros et un maximum de 500 euros (\*), et la cotisation personnelle à 20 euros par an. Ces taux sont révisables à chaque Assemblée Générale.

(\* ) cas Boissy St Léger

**ARTICLE III** - Le Conseil d'Administration doit examiner avec circonspection toutes les infractions pouvant entraîner l'exclusion (article VII des statuts).

Le non-paiement durant deux années consécutives de la cotisation entraîne l'exclusion de la collectivité ou de l'association locale. De même, l'adhérent personnel qui ne règle pas sa cotisation durant deux années consécutives sera radié.

**ARTICLE IV** - Le président représente l'Association auprès des institutions, des fournisseurs et autres personnes extérieures auxquelles l'Association ferait appel éventuellement (article VIII des statuts).

Le vice-président supplée le président rendu indisponible pour des raisons motivées auprès du Conseil d'Administration.

Le (ou la) secrétaire seconde le président pour les questions administratives, rédige les courriers, et, lors des réunions, les rapports, consignait tout ce qui est dit et décidé sur un registre aux pages numérotées et paraphées. Celui-ci devra être contresigné du président.

Le (ou la) trésorier (trésorière) doit tenir avec précision un livre de comptes (aux pages numérotées et paraphées) sur lequel apparaîtront les recettes (cotisations, subventions, dons, etc) et les dépenses liées à la gestion de l'Association. Il effectue les versements sur un compte courant postal ou bancaire ouvert par l'Association. Il doit établir un bilan annuel qu'il présentera à chaque Assemblée Générale (article X des statuts).

Le livre des comptes devra être contresigné par le (ou la) vérificateur (vérificatrice) aux comptes nommés par le Conseil et par le président.

**ARTICLE V** - Pour un meilleur partage des charges et pour favoriser les échanges de proximité entre les St Léger, le découpage en régions administratives s'avère nécessaire. Sont créées 9 régions administratives regroupant, pour chacune, 4 à 6 départements de proximité.

Chaque région administrative aura un (ou une) référent (référente) à sa tête.

Son rôle est :

- d'aider à développer les échanges (article II des statuts)
- de favoriser les relations - de coordonner les actions communes
- de générer les ressources prévues à l'article VI des statuts
- d'être à l'écoute des vœux et suggestions.

Le contact avec le bureau doit être constant afin d'informer les autres régions des actions développées.

**ARTICLE VI** - Le (ou la) référent (référente) représente l'Association auprès des instances en place mais sans pouvoir de décision. Il n'en est que le rapporteur. Tout ce qui concerne les décisions à prendre par l'Association devra être débattu en Conseil.

**ARTICLE VII** - Le Conseil d'Administration est composé d'au moins 9 membres dont :

- un (ou une) président (présidente) et un (ou une) vice-président (vice-présidente)
- un (ou une) secrétaire et un (ou une) secrétaire adjoint(e)
- un (ou une) trésorier (trésorière) et un (ou une) trésorier adjoint (trésorière adjointe)
- un (ou une) référent (référente) Tombola
- un (ou une) référent (référente) Internet
- un (ou une) référent (référente) Projets

**ARTICLE VIII** - Chaque administrateur est tenu de participer aux réunions du Conseil (article IX des statuts). Trois absences consécutives non justifiées entraîneront son exclusion du Conseil. Le Conseil devra pourvoir à son remplacement (article VIII des statuts).

**ARTICLE IX** - Les vœux émis par les adhérents doivent parvenir au secrétaire au moins un mois avant la date prévue pour l'Assemblée Générale.

**ARTICLE X** - Le Rassemblement Général des St Léger de France et d'Ailleurs sert à la tenue de l'Assemblée Générale, suivie d'une réunion du Conseil d'Administration nouvellement élu.

**ARTICLE XI** - Le futur organisateur d'un Rassemblement ou d'une simple Assemblée Générale s'engage à créer une association locale "Les Amis de Léo".

Les statuts devront être transmis au bureau 2 ans au moins avant la date prévue du Rassemblement, en accord avec le Conseil d'Administration.

Chaque association locale ainsi formée devra informer le bureau de toute modification de la composition de son propre bureau. Elle l'informerait également régulièrement sur l'état d'avancement du futur Rassemblement et du budget prévisionnel.

Au plus tard neuf mois avant la manifestation, l'organisateur aura pour obligation de faire parvenir au bureau son budget prévisionnel et la maquette de la fiche d'inscription mentionnant le tarif des prestations. Ces documents seront validés par les membres du Conseil d'administration lors de la réunion prévue en novembre.

Toute annulation d'un Rassemblement devra parvenir au bureau un an au moins à l'avance.

Les St Léger voisins de l'organisateur pourront apporter si besoin leur aide en déléguant des personnes.

**ARTICLE XII** - Aucun membre de l'Association ne peut prétendre à une quelconque rémunération, ni aucun dédommagement en raison des services qu'il rend à l'Association (article XIII des statuts), sauf s'il s'avère que les frais engagés sont consécutifs à un mandat précis de représentation pour l'Association décidé par le Conseil d'Administration.

**ARTICLE XIII** - Tout manquement au présent règlement intérieur sera soumis à un examen par le Conseil.

Le présent règlement intérieur modifié a été adopté [...] au cours de l'Assemblée Générale qui s'est déroulée à SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE (AUBE) le 20 mai 2018, sous la présidence d'Alain ROBERT, président de l'Association.

ALAIN ROBERT, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION - JEAN-PAUL OLIVARES, SECRETAIRE

## les correspondants de l'association des St Léger

**en gris, les coordinateurs** mise à jour : février 2018

REGION 1 : BRETAGNE / PAYS DE LOIRE			
R1-35	Joëla GRIFFON	10 - Chenillé 35 270 ST LEGER DES PRES	02 99 73 67 41 joela-bertrand@hotmail.fr
R1-44	Pierre BEILVERT	4 Rue du Grand Fief 44 710 ST LEGER LES VIGNES	02 40 31 55 18 pierre.beilvertg@orange.fr
R1-49A	MAIRIE	9 Rue du Lavoir 49 170 ST LEGER DES BOIS	02 41 39 55 36 mairie-saintlegerdesbois@wanadoo.fr
R1-49B	Christophe RIPOCHE	31 Allée des Bois 49 280 ST LEGER SOUS CHOLET	02 41 58 13 37 christophe.ripoche@orange.fr
R1-53	Franck HUCHET	Le Grand Verger 53 480 ST LEGER EN CHARNIE	02 43 69 50 34 – 06 73 25 82 79 steph.huchet@orange.fr



**REGION 2 : NORMANDIE**

R2-14A	MAIRIE	14 430 ST LEGER DUBOSQ	02 31 39 54 43 mairie.stlegerdubosq@wanadoo.fr
R2-14B	Véronique GAUMERD	32 Rue de Creully 14 740 ST LEGER / MARTRAGNY	06 74 57 76 81 famille-gaumerd@orange.fr
R2-27A	Jean-Jacques PATIN	Le Saulnier 27 210 LA LANDE ST LEGER	06 85 11 56 21 djidjpt@yahoo.fr
R2-27B	Christian GAILLARD	La Croquetière 27 300 ST LEGER DE ROTES	02 32 43 00 64 gaillardvero1202@aol.com
R2-27C	Michel LELEU	La Sagannerie 27 520 ST LEGER DU GENNETEY	02 32 42 65 26
R2-50	Jacqueline THÉBAULT	Le Clos Séréna - Les Landes 50 320 ST LEGER	02 33 61 37 90 jaky.the@wanadoo.fr
R2-61	<b>Edmond LELIÉVRE</b>	<b>Mérigny 61 170 ST LEGER SUR SARTHE</b>	<b>06 83 88 21 80 christelle.gouin@mfr.asso.fr</b>
R2-76A	Peggy LEMIRE	24 Rue des Cateliers 76 340 ST LEGER AUX BOIS	06 10 45 23 87 lemire_peggy@yahoo.fr
R2-76B	Guylaine BOUDIN-DUPONT les Amis de Léo de l'Aubette Laetitia MÉNARD adjointe au maire	33 rue Lavoisier 76 160 ST LEGER DU BOURG DENIS Mairie - Route de Lyons 76 160 ST LEGER DU BOURG DENIS	02 35 08 50 27 guylaine.boudin-dupont@laposte.net 02 35 08 40 60 ciame@live.fr

**REGION 3 : BELGIQUE / NORD / PICARDIE**

R3-59	MAIRIE	Place de la Résistance 59 125 TRITH ST LEGER	03 27 23 75 00 trith.com@orange.fr
R3-60A	Jean-Bernard CARDON	4 Rue de l'Eglise 60 170 ST LEGER AUX BOIS	03 44 75 24 26 jean-bernard@cardon.info
R3-60B	MAIRIE	28 Grande rue 60 155 ST LEGER EN BRAY	03 44 84 41 45 stlegerenbray@wanadoo.fr
R3-62A	Serge LEJEUNE	25 Rue du Petit Saint Léger 62 128 ST LEGER LES CROISILLES	06 09 12 06 52 serge.lejeune@antedis.com
R3-62B	MAIRIE	Place de la Mairie 62 810 SUS ST LEGER	03 21 22 60 86 mairie.susstleger@wanadoo.fr
R3-80A	MAIRIE	2 Rue d'Agenville 80 370 DOMLEGER-LONGVILLERS	03 22 29 01 09 mairie.domleger-longvillers@wanadoo.fr
R3-80B	<b>Marie-Josée JACQUEMONT</b>	<b>19 Grande Rue 80 560 ST LEGER LES AUTHIE</b>	<b>03 22 76 41 92 - 06.42.11.26.08 Jean-Pierre.Jacquemont@wanadoo.fr</b>
R3-80C	Marie-Agathe TURLIN	425 Rue du Château d'Eau 80 780 ST LEGER LES DOMART	03 22 39 09 07 marie-agathe.turlin@orange.fr
R3-80D	MAIRIE	Rue des Ponts 80 140 ST LEGER SUR BRESLE	02 32 97 04 74
R3-BelgA	Laure ANDRÉ	Agence de développement local d'Estaimpuis - 4 Rue de Berne 7730 ST LEGER-LEERS NORD / BELGIQUE	00 32 56 48 13 77 laure.andre@estaimpuis.be
R3-BelgB	Francine GOBERT	16 Rue du 5 Septembre 6747 ST LEGER EN GAUME / BELGIQUE	00 32 63 23 90 56 - 00 32 478 92 77 16 gobertfrancine48@gmail.com

**REGION 4 : REGION PARISIENNE**

R4-28	Jérôme GARÇON	2 Rue de Chartres 28 700 ST LEGER DES AUBEES	06 63 62 14 36 garcon.jerome@gmail.com
R4-77A	MAIRIE	2 rue du Maréchal Leclerc 77 540 LA CHAPELLE IGER	01 64 25 68 09 lachapelleiger@wanadoo.fr
R4-77B	Jocelyn DELEBECQUE	7 Grand Champcormolin 77 510 ST LEGER	01 64 04 02 91
R4-78	Evelyne BRIQUET	10 Route de la Mare aux Chiens 78 610 ST LEGER EN YVELINES	06 22 22 21 92 - 01 30 88 41 48 evelyne.briquet78@gmail.com
R4-94	Marie CURIE	5 Place de la Chênaie 94 470 BOISSY ST LEGER	01 45 69 39 20 - 06 12 81 48 30 curie.marie94@gmail.com

**REGION 5 : CHAMPAGNE / FRANCHE-COMTE / BOURGOGNE NORD**

R5-10A	Christian BLASSON	1 Rue des Vignes de Pelletier 10 800 ST LEGER PRES TROYES	03 25 41 88 85 - 06 87 36 68 44 christian.blasson@wanadoo.fr
--------	-------------------	--	---

R5-10B	Francis MOREAU	23 Route Impériale 10 500 ST LEGER SOUS BRIENNE	03 25 92 28 30 - 06 70 87 26 78 francis.moreau45@sfr.fr
R5-10C	Sébastien STÉVAUX	29 Rue Principale 10 330 ST LEGER SOUS MARGERIE	06 23 71 66 09 sebastien.stevaux0370@orange.fr
R5-18	Nathalie CHAUVEAU	3 Les Réaux 18 140 ST LEGER LE PETIT	02 48 76 56 03 alain.chauveau600@orange.fr
R5-21A	MAIRIE	Le Bourg 21 210 CHAMPEAU EN MORVAN	03 80 64 10 76 mairie.champeaunenmorvan@wanadoo.fr
R5-21B	Françoise MASSON	14 Rue de Labarre 21 270 ST LEGER TRIEY	03 80 36 18 52 fanfanmasson@wanadoo.fr
R5-58A	Roger MÉZIE	Le Bourg 58 120 ST LEGER DE FOUGERET	03 86 79 42 82 mezie.roger@wanadoo.fr
R5-58B	Francine SIROT	12 Rue des Raimbaults 58 300 ST LEGER DES VIGNES	03 86 30 24 30 - 06 18 03 86 01 francinesirot@netc.fr
R5-70	MAIRIE	1 place du Puits 70 120 MONT ST LEGER.	03 84 92 03 12 mairie.montsaintleger@wanadoo.fr
R5-89	Colette BONAMY	7 Chemin Bortais 89 630 ST LEGER VAUBAN	03 86 32 23 88 coletteb2@wanadoo.fr

### REGION 6 : BOURGOGNE SUD / AUVERGNE RHÔNE / SUISSE

R6-03	Michel RAJAUD	7 Route Molinet 03 130 ST LEGER SUR VOUZANCE	04 70 55 64 62 michel.rajud@orange.fr
R6-42	MAIRIE	Place de la Mairie 42155 ST LEGER SUR ROANNE	04 77 66 86 72 mairiestleger@free.fr
R6-69	MAIRIE	578 Route de Brouilly 69 220 ST LAGER	04 74 66 82 19 mairie.st-lager@wanadoo.fr
R6-71A	Ginette DEMONTEAUX	2 Chemin des Ecoliers - Le Grand Moley 71 360 ST LEGER DU BOIS	03 85 82 90 79 rg.demonteaux@orange.fr
<b>R6-71B</b>	<b>Raphaël BOUCHOT</b>	<b>23 Les Mûriers 71 600 ST LEGER LES PARAY</b>	<b>03 85 81 32 51 - 06 15 01 76 27 raphael.bouchot71@orange.fr</b>
R6-71C	Marie DUCREUX	Les Tailles de la Boutière 71 990 ST LEGER SOUS BEUVRAY	03 85 82 54 57 - 09 77 59 84 80 franck.ducieux@wanadoo.fr
R6-71D	MAIRIE	Chaponnières 71 520 ST LEGER SOUS LA BUSSIERE	03 85 50 49 27 stleger71520.mairie@wanadoo.fr
R6-71E	Jacqueline TOMBEUR	Mairie 71 510 ST LEGER SUR DHEUNE	03 85 45 42 39 j.tombeur@sfr.fr
R6-Suisse	Francis MASSON	Chemin de la Denévaz 34 1806 ST LEGIER LA CHIESAZ / SUISSE	00 41 79 209 71 09 francis.masson@bluewin.ch

### REGION 7 : ALPES / PROVENCE / CÔTE D'AZUR

R7-05	Jeannine GARCIN	La Maissonnette 05 260 ST LEGER LES MELEZES	04 92 50 47 01 jeannine.garcin@orange.fr 04 92 50 43 77 info@st-leger05.fr
R7-06	Josiane RAPIN	2 Montée des Cyclotouristes Résidence du Soleil 04 000 DIGNE LES BAINS	09 51 28 35 36 - 06 07 94 40 06 rapin.claude@free.fr
<b>R7-07</b>	<b>Liliane HENRION</b>	<b>Quartier Mazibet 07 210 ST LAGER BRESSAC</b>	<b>04 75 29 87 24 - 06 73 64 77 27 liliane.henrion@orange.fr</b>
R7-48A	Yvon GLEIZES	Le Val d'Enfer - Pont de Cruzeize. 48 100 ST LEGER DE PEYRE	04 66 32 20 51 - 06 65 00 23 23 y.gleizes@hotmail.fr
R7-48B	MAIRIE	48 140 ST LEGER DU MALZIEU	04 66 31 76 69 mairie.stlegerdumalzieu@wanadoo.fr
R7-73A	Patrice OLIOT	Le Chef-Lieu 73 220 ST LEGER	04 79 36 26 09 patrice.oliot@gmail.com
R7-73B	Jean-Pierre AGUETTAZ	620 route du Val Gelon - cidex 994 73 390 VILLARD-LEGER	04 79 36 57 47 - 06 70 36 89 02 jpannieaguettaz@orange.fr
R7-84	Josette BERTET	Quartier Terres Rouges 84 390 ST LEGER DU VENTOUX	04 75 28 02 38 gabriel.bertet@orange.fr

### REGION 8 : CHARENTES / AQUITAINE

R8-16	MAIRIE	Le Bourg 16 250 ST LEGER	05 45 64 06 03 mairie.saintleger16@wanadoo.fr
<b>R8-17A</b>	<b>Joëlle FRADIN</b>	<b>1 Rue des Mille Fleurs - Lossandière 17 800 ST LEGER PRES PONS</b>	<b>05 46 96 93 70 - 06 78 93 65 95 joelle.fradin@orange.fr</b>

R8-17A	Jean-Pierre FAVEAU	1 Rue des Chevreuils - Petit Méglade 17 800 ST LEGER PRES PONS	09 66 96 93 24 - 06 74 98 22 35 jean-pierre.faveau@orange.fr
R8-17B	Roland MICHEAU	2 Rue de Brunne - lieu-dit St Léger 17 470 ST MANDÉ SUR BRÉDOIRE	05 46 33 19 96 village@stleger.fr
R8-33A	MAIRIE	33 Le Bourg 33 113 ST LEGER DE BALSON	05 56 25 70 53 mairiestlegerdebalsongmail.com
R8-33B	Tristan DE LA RIVIÈRE	Mairie 28 Place de la République 33 540 SAUVETERRE DE GUYENNE	06 82 95 15 48 lariviere.avocat@gmail.com
R8-47A	André DE BACCO	47 160 ST LEGER SUR GARONNE	05 53 79 46 32 stleger.debaccowanadoo.fr
R8-47B	Romain RAPHAEL-LEYGUES	La Vayssière 47 140 PENNE D'AGENAIS	05 53 41 25 28 romain.raphaelleygues@orange.fr

## REGION 9 : POITOU / LIMOUSIN

R9-23A	Michel BURILLE	Mairie 23 300 ST LEGER BRIDEREIX	05 55 89 93 21 mairie-st-legerb@orange.fr
<b>R9-23B</b>	<b>Anita ROUSSEAU</b>	<b>23 Route de Brionne 23 000 ST LEGER LE GUERETOIS</b>	<b>05 55 52 53 50 - 06 82 66 89 01 aanitarou@aol.com</b>
R9-23B	Martyne GAUMET	16 Route des Carrières 23 000 ST LEGER LE GUERETOIS	05 55 52 89 84 – 06 83 52 17 83 martyne.gaumet23000@gmail.com
R9-79A	Dominique BELLIVIER	La Bertramière 79 500 ST LEGER DE LA MARTINIÈRE	05 49 27 14 28 viviane.bellivier@orange.fr
R9-79B	Valérie RENAULT	3 Rue de l'Anjou - Meulle 79 100 ST LEGER DE MONTBRUN	06 30 70 13 90 valerie1971.renault@orange.fr
R9-79C	Michel NICOLLE	9 ter Avenue de l'Espérance 79 000 NIORT / quartier ST LIGUAIRE	06 68 94 08 03 m.nicolle1@orange.fr
R9-86A	Alain ROBERT	12 Rue des Vignes - Bessé 86 120 ST LEGER DE MONTBRILLAIS	05 49 22 96 33 – 06 81 09 15 18 alain.robert52@orange.fr
R9-86B	MAIRIE	Place Elie Fournier 86380 MARIGNY-BRIZAY	05 49 52 09 77 mairie@marigny-brizay.fr
R9-87A	Gisèle JOUANNETAUD	Segord 87 340 ST LEGER LA MONTAGNE	05 55 39 85 19 michel.jouannetaud@orange.fr
R9-87B	Xavier TINGRY	Le Bourg - 11 Rue des Charrons 87190 ST LEGER MAGNAZEIX	05 55 68 64 99 paule.tingry@wanadoo.fr

## ADHÉSIONS PERSONNELLES

AA-14B	Raymond TANQUEREL	12 Hameau St Léger 14 740 ST LEGER / MARTRAGNY	02 31 80 22 00
AA-21A	Michel PYOT	Eschamps 21 210 CHAMPEAU EN MORVAN	03 80 64 17 72 pytmkf@wanadoo.fr
AA-33B	Guy LATORRE	7 Aux Agneras 33 540 ST LEGER DE VIGNAGUE	05 56 71 54 51 jg.latorre@orange.fr
<b>AA-37</b>	<b>Didier HALLAIS</b>	<b>26 Rue des Grippeaux 37 270 MONTLOUIS SUR LOIRE</b>	<b>02 47 45 16 79 - 06 18 65 64 02 hallais.didier@orange.fr</b>
AA-42	Michel ÉPINAT	76 Quai du Commandant L'Herminier 42 155 ROANNE	06 87 32 41 99 michel.epinat@wanadoo.fr
AA-59	Béatrice BAUDRIN	33 Rue Ernest Cuvelette 59 125 TRITH ST LEGER	03 27 46 17 45 beatricebaudrin@aol.com
AA-60A	Guy FRIADT	12 Rue de Mello 60 660 ROUSSELOY	03 44 56 68 76 - 06 87 75 39 40 guy.friadt@orange.fr
AA-75	Suzy BALLE-GOURDON	44 Rue des Meuniers 75 012 PARIS	09 71 31 20 21 - 06 23 61 71 95 shabeuxes@orange.fr
AA-77A	Natacha CADRE	54 Rue Antonio Vivaldi 77 190 DAMMARIÈRE LES LYS	01 64 39 38 43 evelyne.cadre@orange.fr
AA-80	Claude SONGIS	2 Rue de la Cavée 80 132 BUIGNY SAINT MACLOU	03 22 31 12 58 c.songis@laposte.net
AA-83	Serge DALYS	Le Vivaldi B4 - 81 Impasse du Vivaldi 83 210 LA FARLÈDE	09 53 62 72 85 sdalys39@free.fr
AA-BelgB	Michel GUILLAUME	29 Rue de Virton 6747 ST LEGER EN GAUME / BELGIQUE	00 32 63 23 97 29 00 32 496 69 33 23 michelguillaume59@gmail.com